

Cinq décisions financières avisées



Que vous décidiez de rembourser vos dettes ou de faire des placements, un peu de planification stratégique vous aidera à en faire plus avec votre argent.

IMAGINEZ LA SITUATION DE RÊVE SUIVANTE : vous avez un surplus de fonds. Vous avez peut-être épargné de façon disciplinée tout au long de l'année ou vous avez peut-être tout simplement obtenu un gros remboursement d'impôt. Comment pouvez-vous tirer le maximum de ce surplus de fonds?

Évidemment, tout dépend de votre situation personnelle. Nous examinerons dans cet article quelques stratégies qui pourraient vous aider à tirer pleinement profit d'une somme de 5 000 \$.

Deux stratégies pour accélérer le remboursement de vos dettes

Plus de trois propriétaires canadiens sur quatre (77 %) considèrent le remboursement de leurs dettes comme prioritaire¹. Si vous faites partie de ce nombre, l'une des meilleures façons d'y parvenir est de consacrer le plus d'argent possible à la réduction de votre endettement.

1. Remboursez vos dettes à la consommation

Puisque vos dettes à la consommation – c'est-à-dire les dettes liées aux cartes de crédit, aux prêts et aux marges de crédit – portent souvent intérêt à un taux plus élevé que votre prêt hypothécaire, il est préférable de vous y attaquer en premier. La dette totale non hypothécaire moyenne des Canadiens s'élevait à 21 164 \$ au milieu de 2015².

Vérifiez vos relevés pour déterminer laquelle de vos dettes comporte le taux d'intérêt le plus élevé et songez à utiliser l'essentiel de votre surplus d'argent pour la réduire. Si vous remboursez un solde de carte de crédit de 3 000 \$ qui porte intérêt à un taux de 19,99 %, par exemple, vous pourriez économiser près de 560 \$ en frais d'intérêts la première année. Toutefois, si vous continuez de ne payer que le versement minimal exigé chaque mois, il vous faudrait alors 17 ans pour rembourser votre solde et vous auriez payé près de 3 500 \$ en intérêts³.

¹ Sondage sur l'endettement de la Banque Manuvie, novembre 2015.

² <http://www.consumer.equifax.ca/fr/au-sujet-d-equifax/bulletins-de-presse>, 15 septembre 2015.

³ À titre indicatif seulement. En présumant que le paiement du versement mensuel minimum (10 \$ ou 3 % du solde mensuel, selon la plus élevée des deux sommes) est fait.

2. Remboursez votre prêt hypothécaire

Pour bon nombre d'entre nous, le prêt hypothécaire est souvent notre dette la plus élevée. La dette hypothécaire moyenne est d'environ 175 000 \$ au Canada⁴. Si vous pouvez faire des remboursements anticipés par versements forfaitaires, songez à utiliser votre surplus de fonds pour réduire votre prêt hypothécaire. Vous pourriez ainsi économiser des centaines, voire des milliers de dollars en frais d'intérêts, et vous pourriez vous libérer de votre prêt hypothécaire plus rapidement.

Trois stratégies d'épargne pour vous aider à réaliser vos rêves

Quelle habitude financière est-elle la plus stressante pour les Canadiens? Selon un récent sondage, 43 % des Canadiens ont indiqué que leur habitude financière la plus stressante était celle de « ne pas épargner »⁵. S'il est important pour vous d'épargner, mettez de l'argent de côté pour l'un de ces objectifs.

3. Épargnez en vue de la retraite

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) permet de faire fructifier vos fonds rapidement, car vous n'avez pas d'impôt à payer sur leur croissance tant que vous ne les retirez pas du REER.

En supposant que vos droits de cotisation le permettent, si vous placez 5 000 \$ dans un REER aujourd'hui, à un rendement moyen de 6 % composé annuellement, la valeur de votre placement atteindra presque 29 000 \$ en 30 ans. Voilà qui constitue une jolie somme pour vous aider à vivre la retraite à laquelle vous aspirez.

Qui plus est, n'oubliez pas que votre cotisation REER vous donne droit à une déduction d'impôt, ce qui pourrait se traduire par un remboursement d'impôt lorsque vous produirez votre prochaine déclaration de revenus. Une autre belle rentrée d'argent!

4. Épargnez en vue d'un objectif à court terme

Plusieurs d'entre nous ont des objectifs à court terme. Vous épargnez peut-être pour vous constituer une mise de fonds en vue de l'achat d'une maison, pour acheter une voiture ou pour faire le voyage de vos rêves. Il se peut aussi que vous épargniez pour vous constituer un fonds d'urgence.

Pour ce genre d'objectif, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est tout indiqué, car les revenus de placement réalisés au sein d'un CELI ne sont pas imposables, même au moment de leur retrait. L'un des principaux avantages d'un CELI est la possibilité de retirer une somme pour réaliser un objectif à court terme puis de redéposer cette somme l'année civile suivante. En d'autres mots, vous ne perdez pas vos droits de cotisation lorsque vous retirez des fonds de votre CELI.

5. Épargnez pour les études de vos enfants

Si vous voulez épargner pour les études postsecondaires de vos enfants, le régime enregistré d'épargne-études (REEE) peut vous donner tout un coup de pouce. Un REEE vous procure essentiellement un taux de rendement « garanti » grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui correspond à un maximum de 20 % de la première tranche de 2 500 \$ versée chaque année.

Si vous n'avez pas cotisé à un REEE l'année dernière et si vous versez une cotisation de 5 000 \$ cette année, vous pourriez avoir droit à une SCEE de 1 000 \$. Or, si vous obtenez un taux de rendement moyen de 5 % composé annuellement, votre placement de 6 000 \$ pourrait valoir plus de 9 700 \$ dans 10 ans.

Consultez votre conseiller

Quelle est la meilleure approche? Tout dépend de votre situation financière et de vos priorités. Votre conseiller peut vous aider à choisir la stratégie, ou la combinaison de stratégies, qui vous permettra de maximiser votre surplus d'argent. ■

⁴ Sondage sur l'endettement de la Banque Manuvie, novembre 2015.

⁵ <https://www.interac.ca/fr/selon-un-sondage-ne-pas-epargner-est-la-principale-source-de-stress-financier-pour-les-canadiens.html>



© 2016 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2819F AUTOMNE 2016 AODA

AVEC LES COMPLIMENTS DE :

Pierre Barbe
Gestion R Dulude
514-990-2618
pierrbarb@gmail.com